Plan local d’urbanisme : règlement (extrait)

Commune de Bellefeuille-sur-Seille. Approuvé par délibération du conseil municipal.

Zone UA : le centre ancien

Constructions à l’alignement des rues. Hauteur limitée à 9 m au faîtage. Toitures en tuiles de teinte rouge ou brune. Façades enduites de teinte claire.

Zone UB : les extensions récentes

Recul de 5 m minimum par rapport à la voie. Hauteur limitée à 8 m au faîtage. Emprise au sol limitée à 40 % de la parcelle.

Zone A : agricole

Seules les constructions nécessaires à l’activité agricole sont autorisées, ainsi que l’extension mesurée des habitations existantes.

Zone N : naturelle

Les berges de la Seille et les bois sont inconstructibles. Les abris pour animaux de moins de 20 m² sont tolérés.

Document de démonstration. Bellefeuille-sur-Seille est une commune imaginaire : ce règlement est inventé.